

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 15 février 2019

## Bilan à mi-parcours du dispositif hivernal 2018-2019 pour l'hébergement d'urgence

Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, a rencontré ce vendredi 15 février 2019 les acteurs (services de l'État, collectivités, associations et opérateurs) mobilisés autour des enjeux de l'hébergement d'urgence en période hivernale en Isère, afin de dresser un bilan à mi-parcours des conditions de cet hébergement, et d'évoquer ensemble les perspectives jusqu'à la levée du dispositif le 31 mars.

Cette réunion de bilan a été l'occasion de remercier l'ensemble de ces acteurs pour la qualité du travail concerté et partenarial dans lequel ils s'impliquent au quotidien.

### Quelques chiffres

Au-delà des **1304 places d'hébergement d'urgence pérenne**, plus de **550 places ont été dédiées au plan hiver cette année**, soit un niveau total encore supérieur à la capacité offerte lors de la mobilisation exceptionnelle de l'hiver 2017/2018, lequel avait permis la pérennisation de 140 places supplémentaires à la fin de l'hiver.

**Au 15 février 2019, 539 sont occupées sur les 553 mobilisables, soit un taux d'occupation de 98%.**

### Quel hébergement pour quel public ?

Les dispositifs ouverts sont principalement dédiés au public « familles » : Voreppe, Comboire, Camille Claudel à Grenoble, ainsi que des appartements individuels en-dehors de ces structures.

Afin de répondre au besoin de places pour les hommes isolés, la salle Pablo Picasso à Échirolles a été ouverte le 22 janvier 2019, en plus des sites de Perceneige (Grenoble) et de la Chauve Souris (Fontaine).

D'autres structures, comme des gymnases, pourront éventuellement être ouvertes en fonction de conditions météo très exceptionnelles dans le cadre du Plan Grand Froid, ce que les températures jusqu'ici relativement clémentes de cet hiver n'ont pas encore rendu nécessaire.

Lors de son entrée dans le dispositif d'hébergement d'urgence, chaque ménage fait l'objet d'un bilan de sa situation par un travailleur social afin d'être accompagné en fonction de ses besoins et

de la durée d'hébergement vers la recherche de solutions de sortie du dispositif hivernal.

### **De nouvelles modalités d'accompagnement**

- **Mise en place d'une maraude dite professionnelle**

Après l'examen de différentes propositions, l'association l'AREPI associée à la Croix Rouge, a été retenue pour mener à bien ce projet de maraude professionnelle permettant notamment de remonter des données précises sur le public rencontré ainsi qu'un fonctionnement 6 jours sur 7 de cette maraude.

Elle devrait fonctionner, dans un premier temps, du 20 février au 20 avril 2019. Un premier bilan sera ensuite réalisé pour envisager les modalités de poursuite de cette maraude « mixte » (associant professionnel et bénévoles).

- **Prise en compte de la santé des personnes à la rue**

Après avoir rencontré le Centre de santé du Conseil départemental, la DDCS a travaillé avec le 115 et en lien avec l'ARS, pour établir une procédure d'orientation pour les personnes à la rue atteintes de pathologies graves dans un souci de prévention de la santé publique.

Une campagne de prévention est réalisée par le Centre de santé au sein des structures d'hébergement du plan hivernal.

### **Les perspectives sur la fin du dispositif hivernal**

Les situations des ménages mis à l'abri sont en cours d'évaluation dans la perspective de sorties du plan hiver.

L'objectif à moyen terme est bien de faire sortir les gens de l'hébergement d'urgence vers un logement pérenne, dans la continuité de ce qui a été réalisé les années précédentes, notamment avec la pérennisation de places et la recherche de solution pour les personnes prises en charge dans le dispositif hivernal.

#### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38